

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **30 JUIN 2017 à 18h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : HENDRICK Olivier, LEGAY Henri, ANSEL Christine, REMOND Jean, FOUACHE Séverine, CAPELLE Fabienne, HUYGHE-LOZINGUEZ Angélique, DUMONT Philippe, CUEGNET Chantal,

Absents excusés : BOIN Eveline, CHEVROT Bruno

Absents : SOUDANT Martine, DEVIGNE Gérard

Procurations : BOIN Eveline à HENDRICK Olivier, CHEVROT Bruno à DELANNOY Julien

Convocation : du 20 juin 2017

Secrétaire : HENDRICK Olivier

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil les points suivants :

- Acceptation de la subvention DSIL et approbation du plan de financement correspondant pour la « Construction d'une extension de l'école des Orchidées en énergie positive ».
- Demande subvention de DETR et approbation du plan de financement correspondant pour la « Rénovation BBC de l'école les Orchidées ».
- Mise en œuvre du dispositif des Certificats d'Énergie Partagée du TEPC par le biais de la CCPL

1. Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Sont élus aux postes de délégués au sein du collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs : Julien DELANNOY, Eveline BOIN, Henri LEGAY.

Sont élus aux postes de suppléants au sein du collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs : CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, HUYGHE-LOZINGUEZ Angélique.

2. Acceptation de la subvention DSIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir le plan de financement pour l'octroi de la subvention DSIL pour la « Construction d'une extension de l'école des Orchidées en énergie positive » et de procéder à l'acceptation de cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement présenté, et accepte la subvention DSIL au taux 26.50% :

Montant des travaux 1 132 228.25 €

DSIL demandé = 300 000 €

Le conseil Municipal renonce à l'unanimité à la délibération 2017/049 et l'annule.

3. Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer quant à la demande de subvention DETR pour la « Rénovation BBC de l'école les Orchidées ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé et décide de solliciter la subvention DETR au taux de 35 % :

Total des travaux de rénovation, des études et de la maîtrise d'œuvre = 532 808.49EUR

Taux demandé avec bonification excellence environnementale = 35%

DETR demandée = 186 482.97EUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention, il renonce à la délibération 2017/050 et l'annule.

4. TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) : Dispositif des Certificats d'Economie Partagée

Le Conseil Communautaire de la CCPL s'est prononcé le 26 juin dernier en faveur d'une proposition de mise en place d'un groupement des communes portant un projet de réhabilitation de leur patrimoine.

Il est donné lecture de la délibération proposée par la CCPL, sont ainsi rappelées :

- Les opérations concernées :
 - o la rénovation de l'éclairage public
 - o L'isolation intérieure ou extérieure des bâtiments publics
 - o Le changement de chauffage
 - o Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur
- Les conditions de délivrance :
 - o Les travaux doivent être conformes dans le forme et le fond aux fiches standardisées reprises dans l'arrêté du 24 février 2017 (performances techniques du matériel, installation par un installateur RGE, preuve de réalisation de l'opération notamment la facture des travaux...)
 - o Les travaux doivent être achevés au plus tard le 31 décembre 2018
 - o Le Territoire TEPCV doit transmettre d'ici le 31 décembre 2017 à la mission nationale TEPCV du ministère de l'Environnement et à la Direction générale de l'Energie et du Climat une description des actions réalisées et envisagées ainsi que le bilan à date des actions mise en œuvre.
- Les conditions de mise en œuvre :

Les communes ayant des projets de réhabilitation de leur patrimoine public ont adhéré au Conseiller et Economie d'Energie proposé par la Fédération Départementale de l'Energie Pas-de-Calais (FDE62) afin de les accompagner techniquement dans le calibrage et la mise en œuvre de leurs travaux.

Le Conseiller en Economie Partagée apporte également son expertise à la CCPL quant à la validation de l'éligibilité des actions aux CEE et au mécanisme de leur valorisation.

Dans le cadre d'une réunion le 30 mai dernier sur le sujet, les communes ont proposé à ce que la CCPL puisse porter techniquement assistance aux communes afin de mettre en place le dispositif (inscription payante unique sur le site internet, recueil des éléments de dossiers auprès des communes en lien avec le CEP, transmission des éléments au Ministère de l'environnement, suivi du partenariat avec la DDTM, la DREAL et le Ministère...).

La mutualisation des CEE à l'échelle de la CCPL vise également à pouvoir collecter les CEE de façon centralisée pour pouvoir obtenir un maximum de financements à la revente et répartir cette somme de façon solidaire entre l'ensemble des communes ayant porté un projet de réhabilitation énergétique de leur patrimoine.

Pour ce faire, la mise en place d'un groupement est nécessaire entre les communes engagées et la CCPL identifiant la CCPL comme porteur de l'opération de mise en œuvre des CEE. A l'issue de la collecte des CEE et leur revente groupée, la CCPL reversera les financements aux communes engagées. La signature d'une convention est nécessaire pour officialiser cet accord ainsi que la délibération des communes engagées.

Madame CUEGNET demande si le projet école sera éligible à cette subvention. Monsieur le Maire répond que notre projet école répond à ces critères.

Madame FOUACHE demande si ce dispositif est ouvert aux associations, notamment pour la rénovation de l'église. Monsieur le Maire répond qu'il concerne exclusivement les communes et la CCPL.

Monsieur le Maire indique qu'un dispositif TEPCV est également ouvert aux particuliers dans le cadre de travaux de rénovation de leur habitation, aucun wavranais n'a toutefois pour l'instant été

destinataire de cette subvention pouvant atteindre 1200 euros, sans conditions de revenus. Il invite les administrés à se renseigner auprès du point « Info-Energie » de la CCPL.

La délibération proposée par l'intercommunalité est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire est ainsi autorisé à signer tous documents et à mettre en œuvre toutes procédures permettant la mise en place du dispositif. Mandat est également donné à la CCPL pour assurer la mission de groupement des CEE pour le compte de la commune.

5. Questions diverses.

- Monsieur LEGAY soulève que la salle des fêtes est régulièrement dégradée lors des locations. Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait qu'il faudra être plus vigilant quant à la vérification de l'état de la salle lors de la restitution des clefs par les locataires.
- Madame HUYGHE-LOZINGUEZ propose, pour une meilleure organisation, d'avancer le « jeu du seau » lors des festivités du 14 juillet, le Conseil Municipal décide de le déplacer à 18h00 au lieu de 18h30.
- Madame FOUACHE évoque l'achat des lots pour les médaillés du travail du 14 juillet. Seront ainsi achetés des verres comme les années précédentes et un achat supplémentaire sera effectué pour l'une des récipiendaires qui se voit octroyer plusieurs médailles.
- Madame CUEGNET souhaiterait que le panneau d'affichage de la bibliothèque situé au fond de la cour soit plus visible, Monsieur le Maire lui propose l'utilisation d'un des tableaux d'affichage donnant sur le trottoir.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la venue d'une stagiaire pour cinq semaines à raison de 24 heures par semaine, elle apportera son aide aux agents polyvalents.
- Monsieur le Maire indique que la Commission d'Embauche a été réunie le 27 juin concernant le poste d'agent technique polyvalent à pourvoir, la personne retenue est Madame BARBIER Bénédicte.
- Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement sont en cours au niveau de la zone du Gré et au niveau de la Rue de la Halte.
- Plusieurs points sont soulevés concernant l'école :
 - Monsieur le Maire met premièrement en exergue le maintien de la semaine des 4 jours et demi, et donc le renouvellement des TAP, pour la rentrée scolaire de septembre 2017.
 - Deuxièmement, il présente l'effectif pour cette rentrée de septembre 2017 : 124 enfants soit 7 de plus que l'année en cours, il précise qu'il y aura 31 enfants de TPS et PS.
 - Enfin, il rappelle que les portes ouvertes de l'école se tiendront le mardi 4 juillet 2017 à compter de 16h45. Il informe également que le déménagement de l'école est programmé le vendredi 7 juillet 2017, ceci afin de pouvoir accueillir le Centre de Loisirs pour lequel une réunion d'information à destination des parents se tiendra le samedi 8 juillet 2017 à 11h00.

La séance est close à 19h30.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 1^{er} juillet 2017
Le Maire,
DELANNOY Julien

